COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

38-2024 Avenant à la mission de contrôle technique - Réhabilitation bureaux à Buis

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la décision n° 52-2020 en date du 8 octobre 2020 approuvant la signature de la mission de contrôle technique avec SOCOTEC CONSTRUCTION ;

Considérant que la durée de la mission de contrôle technique a été sous-estimée par rapport à la durée des travaux ;

Considérant l'avenant à la mission de contrôle technique de SOCOTEC CONSTRUCTION, sise 160 rue Lawrence Durrel à AVIGNON (84911) représentée par M. CARUANA;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer l'avenant à la mission de contrôle technique (devis n°DEV24091299000000587/0) de SOCOTEC CONSTRUCTION, sise 160 rue Lawrence Durrel à AVIGNON (84911) pour 12 mois supplémentaires.

ARTICLE 2

L'avenant financier s'élève à 6 748 €HT soit 8 097.60 €TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024, opération 244, chapitre 020100 et article 2313.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 29 octobre 2024

BARONNIES en DROME PROVENCALE

Le Président, Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 05/11/2024

Mise en ligne le : 05/11/2024